

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'OBLIGATAIRES OU DE PORTEURS DE TITRES D'EMPRUNT

SMALTO

Société Anonyme au capital de 4 214 764,40 €.
Siège social : 2, rue de Bassano, 75116 Paris.
338 189 095 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Assemblée Générale des titulaires d'obligations convertibles émises le 10 juillet 2008.

Mesdames et Messieurs les titulaires d'obligations convertibles (les « Titulaires d'OC ») de la société SMALTO (la « Société »), au titre de l'emprunt obligataire convertible émis par la Société le 10 juillet 2008 pour un montant de 9 999 960 € (l'« Emprunt Obligataire Convertible »), sont convoqués en Assemblée Générale des Titulaires d'OC le mercredi 28 mars 2012 à 9 heures 30 au siège social de la Société SMALTO sis 2, rue de Bassano, 75116 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Nomination de Monsieur Luc Deleglise en tant que représentant de la masse des Titulaires d'OC ;
- Autorisation relative à la prorogation, pour une durée d'1 an, de l'Emprunt Obligataire Convertible ;
- Autorisation relative à la stipulation d'un intérêt complémentaire annuel de 0,5% applicable sur l'année de prorogation de l'Emprunt Obligataire Convertible,
- Autorisation relative à la modification de l'article 2.2 des termes et conditions d'émission de l'Emprunt Obligataire Convertible visant à ajouter un cas de remboursement anticipé, à l'initiative du Titulaire d'OC ;
- Dépôt au siège social de la Société de la feuille de présence, des pouvoirs des obligataires représentés (le cas échéant), du procès-verbal de l'assemblée et de tout document afférent à la présente assemblée ;
- Pouvoir en vue des formalités.

L'assemblée se compose de tous les Titulaires d'OC de la Société au titre de l'Emprunt Obligataire Convertible dont l'émission a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 10 juillet 2008.

Seuls pourront participer à l'assemblée générale les Titulaires d'OC justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième (3e) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les titulaires d'obligations convertibles peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix ;
- b) Voter par correspondance.

Les Titulaires d'OC peuvent demander par écrit au siège social, situé 2, rue de Bassano, 75116 Paris, de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège social, situé 2, rue de Bassano, 75116 Paris, accompagné pour les Titulaires d'OC au porteur, de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Société le reçoivent au plus tard trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

1200751